



Direction des ressources humaines

Service de gestion

Sous-direction

Bureau des agents contractuels et des ouvriers d'État

MODERNISER LE STATUT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS (OPA)

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX POINTS EVOQUES
LORS DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020**

1. ATTENTES DES ORGANISATIONS SYNDICALES

• Souhait d'un cahier des charges État (MTE, DB et DGAFP) préalablement fixé :

1. Soit confirmation du maintien des recrutements et d'un avenir pour les OPA, nécessitant une actualisation des textes :
 - rapprochement vers les dispositions applicables aux fonctionnaires /contractuels
 - adaptation du statut aux évolutions des missions
 - dispositions facilitant les mobilités entre, d'une part, les services de l'État et, d'autre part, entre services et établissements publics du MTE, en particulier dans la perspective de la poursuite des réorganisations de services
2. Soit "fonctionnarisation" des OPA restants, auquel cas la refonte des textes statutaires n'apparaît pas indispensable

• Sujets à aborder :

- Statut, dont modalités de recrutements, mobilités et avancements + suppression du niveau 1 de la catégorie ouvrier
- Salaires et indemnités --> Volonté que le MTE précise le budget retenu pour les revalorisations salariales (considérant que le salaire horaire d'un ouvrier niveau 1 en zone 3 soit inférieur au SMIC horaire, proposition de fusionner les niveaux 1 et 2 de la catégorie ouvrier) et les évolutions indemnitaires
- Retraite --> Attachement au FSPOEIE et nécessité d'actualiser les textes sur la retraite des OPA intégrés
- Protection sociale (sur ce sujet, la DRH a rappelé le caractère interministériel des textes)

2. SUITES À DONNER PAR LA DRH

• Actions DRH :

- Échanges préalables avec la DGCL, la DGAFP et la DB

- Contact avec PSPP3 pour s'assurer que les OPA sont bien en mesure de disposer d'interlocuteurs pouvant les renseigner sur leurs droits à pension
- Demande auprès du DSNUM sur les fonctionnalités de l'ENSAP pour les OPA (problème d'accès aux données retraite)
- Élaboration d'un projet de guide pour l'organisation des essais professionnels et des concours internes

• **Données DRH attendues :**

- Tableau au 31/12/2020 des effectifs par niveau / par service, avec des données genrées, et les projections des départs sur les 3 prochaines années (PPS1/TERCO3)
- Bilan 2020 définitif des promotions, avec des données genrées (TERCO3)
- Bilan 2020 de l'attribution du complément annuel (PPS4)

• **Précisions sur le calendrier des prochaines réunions**

• **Préparation de fiches / tableaux sur les sujets à aborder**

Date de la prochaine réunion : 22 mars 2021 à 14h

Objet : Examen des propositions de modification des textes suivants :

- décret n° 2014-456 du 6 mai 2014 *fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes*
- arrêté du 11 juillet 2014 *fixant les modalités d'application du décret n° 2014-455 du 6 mai 2014 relatif à la retraite des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes intégrés dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale*